

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 5 septembre 2023, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023**

ORDONNANCE N° 14-23-32

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-23-33

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-23-34

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023.

ORDONNANCE N° 14-23-35

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – septembre à décembre 2023 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Informations Générales								Dérogations aux règlements municipaux				Mobilier urbain				Demande d'autorisation/besoi				Spécifications au sujet de l'activité								
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	V	Célébration 5 ans de l'entreprise	Kiewit Engineering Group	Parc Villeray	SEP	1	12-17h	12-17h		12-17h				2	2								ME	SP	EX	31	100	
2	V	Piétonisation de la rue De Castelnau	Arrondissement VSP	De Castelnau de Saint-Denis à de Gaspé	SEP	1 au 30	7-23h	7-23h		7-23h												X	ME	CO	RE	31	10 000	
3	V	Réseau Îlot	Îlot 84	551 , rue Villeray	SEP	1 au 30	7-22h			7-22h													ME	CO	N-	31	500	
4	V	Réseau Îlot	Îlot 84	375, rue De Castelnau	SEP	1 au 30	7-22h			7-22h													ME	CO	N-	31	500	
5	P	Réseau Îlot	Îlot 84	557, rue Jean-Talon Ouest (Parc Athéna)	SEP	1 au 30	7-22h			7-22h													ME	CO	N-	33	500	
6	P	Diversité et structure génétique du chêne	Ressources naturelles Canada	Parc Jarry	SEP	1 au 30	7-19h			7-19h													LO	CO	N-	33	50	
7	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	SEP	1 au 30	01-24h			01-24h													ME	CM	N-	33	12000	
8	S	Cirque hors-piste	Été-o-parc	Parc Ovila-Légaré	SEP	2	15-17h			15-17h													LO	SP	RE	30	100	
9	P	Ghana Fest BBQ	Ghana-Canada House	Parc Howard	SEP	2	12-22h	12-22h	12-22h	12-22h		8	6	2									ME	CU	N-	33	500	
10	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	SEP	2-9-16-23-30	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100	

